



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) que :

le conseil de la MRC, a adopté lors de sa session ordinaire tenue le 22 novembre 2023, le **règlement n° 4-032 (2023) visant à établir une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par divers services de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook**» et ce conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

Ce règlement a pour objet d'établir une nouvelle tarification applicable pour divers documents produits au niveau notamment, du service de la géomatique ainsi qu'en matière de vente pour taxes.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 294 de la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en avoir copie moyennant les frais exigibles. Il est également disponible à des fins de consultation au bureau de chacune des municipalités locales de la MRC.

Fait à Coaticook (Province de Québec), ce 23 novembre 2023.

Nancy BILODEAU, OMA
Greffière et
Directrice générale adjointe